

## NOS HONORAIRES DE TRANSACTION

Nos honoraires s'entendent TTC, à la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire. Les honoraires affichés ci-dessous sont des honoraires maximum.

### MAISONS & APPARTEMENTS

	TARIF TTC
De 0 € à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 75 000 €	6 000 €
De 75 001 € à 100 000 €	7 000 €
De 100 001 € à 125 000 €	8 000 €
De 125 001 € à 150 000 €	9 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	6%
De 200 001 € à 300 000 €	5,5%
De 300 001 € à 600 000 €	5%
Au-delà de 600 001 €	4%

### GARAGES & PARKINGS

	TARIF TTC
De 0 € à 15 000 €	1 500 €
Au-delà de 15 001 €	10%

### TERRAINS

	TARIF TTC
De 0 € à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 75 000 €	7 000 €
De 75 001 € à 100 000 €	9 000 €
De 100 001 € à 125 000 €	11 000 €
De 125 001 € à 150 000 €	13 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	15 000 €
Au-delà de 200 001 €	9%

### LOCAUX PROFESSIONNEL - CESSION DE BAIL - VENTE DE FONDS

	TARIF TTC
De 0 € à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	10 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	10%
De 150 001 € à 200 000 €	9%
Au-delà de 200 001 €	8%

**PROGRAMME NEUFS : 4% TTC du montant du prix de vente à la charge du vendeur**

**HONORAIRES DE CONSEILS : 300€ TTC**

## NOS HONORAIRES DE LOCATION

### LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Le montant total des honoraires sera égal à :

- Pour le **locataire** : 1 loyer mensuel hors charges avec :
  - Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail : maximum 12€TTC/m<sup>2</sup> en zone très tendue\*, maximum 10€TTC/m<sup>2</sup> en zone tendue\* et maximum 8€TTC/m<sup>2</sup> en zone non tendue
  - Honoraires de réalisation d'état des lieux : max 3€TTC/m<sup>2</sup>
- Pour le **bailleur** : 1 loyer mensuel hors charges

\* selon l'article 1 du décret n°2014-890 1er aout 2014

**LOCAUX PROFESSIONNELS & COMMERCIAUX** : 16% HT du montant du loyer annuel hors charges à la charge du preneur



5%

*De nos honoraires de vente HT sont reversés  
à l'association de votre choix !*